

L'autorité comme initiation à la liberté : la manière d'Ignace de Loyola

Patrick GOUJON – 9 avril 2019

Il est évident que l'Église catholique connaît aujourd'hui une crise d'autorité. Elle affecte sa crédibilité : sa parole porte moins. Difficile à croire, son autorité s'est affaiblie. L'autorité désigne ici la force par laquelle une parole est reçue. Elle constitue, pourrait-on dire, la puissance d'une parole, d'une personne, d'une institution à persuader par elle-même. Crise d'autorité d'abord, car c'est aussi, surtout peut-être, une certaine manière dont s'exerce l'autorité en son sein qui est en crise. L'autorité s'entend ici comme « pouvoir d'imposer l'obéissance » (Le Robert) : elle est force d'organisation d'un corps dans lequel ceux qui obéissent se soumettent à l'autorité de ceux qui gouvernent. Nous avons tous entendu parler des abus de pouvoir, des abus de conscience. Le pape les a dénoncés. Mais ces situations abusives viennent toucher en plein cœur la vie religieuse, quand ce sont ces révélations d'abus commis à l'intérieur de congrégations. Le témoignage même de la vie religieuse est atteint : la vie fraternelle, au nom du Christ, et selon les vœux de religion est-elle vraiment possible ? Si je laisse à d'autres, la semaine prochaine, le soin de parler de la chasteté, dans son lien à la vie affective, ce qui est interrogé ici, c'est le sens du vœu d'obéissance. Peut-on construire des relations humaines à partir de l'obéissance ? La réponse sera positive si on considère l'obéissance comme un lieu de vie évangélique, mais il faudra s'expliquer sur cela, pour qu'Évangile et condition humaine ne soient pas en opposition.

Cette conférence ne sera pas le lieu pour s'interroger sur les causes de ses dérives, multiples, graves. Nous essaierons plutôt de réfléchir, à partir de textes d'Ignace de Loyola, à ce qui permet de *vivre ensemble du don de l'Esprit* dans ce qu'on pourrait appeler une communion spirituelle selon la charité et la liberté, qui sont l'une et l'autre des dons de l'Esprit, faits à chacun en vue de la communion. Or frappe ici un paradoxe : l'obéissance pourrait paraître comme une négation de la liberté, un lien de contrainte et de subordination, qui n'a pas besoin de charité. Si j'ai choisi de suivre Ignace de Loyola dans cet exposé, alors que bien d'autres auraient pu être suivis, ce n'est bien sûr pas pour donner les jésuites en exemple, mais pour nous fournir des critères pour identifier ce qui rend possible *une conversion évangélique de la manière d'exercer le pouvoir et d'obéir*. Je souligne les deux termes : exercer le pouvoir et obéir. Il sera question non seulement de ceux qui gouvernent, mais aussi de ceux qui obéissent, chacun étant appelé à la vie évangélique.

Choisir Ignace et les Constitutions des jésuites nous permettra dans un premier temps de revenir à des expressions fortes de l'autorité, qui peuvent prendre le contrepied de la liberté évangélique. Nous verrons à quel piège il faut se rendre attentif dans la vie religieuse pour commencer. Puis je proposerai de comprendre l'autorité dans ce qui permet la croissance d'un corps et de chacun de ses membres, ce sera l'autorité comme processus d'engendrement. Enfin, dans un troisième temps, nous verrons en quoi l'autorité suppose l'apprentissage de la parole dans une institution.

1. Les images de l'obéissance dans la Compagnie de Jésus

Ignace de Loyola attendait des jésuites que les jésuites soient renommés pour leur obéissance¹. Et d'une certaine manière, il n'a pas failli : on connaît par cœur quelques expressions qui sont en effet tirées des Constitutions des jésuites, mais, comme on le verra, elle ne saurait rendre compte des relations qui existent entre les jésuites.

¹ Toutes les références aux textes d'Ignace de Loyola se font à partir de l'édition suivante : Ignace de Loyola, *Écrits*, M. Giuliani, Desclée, coll. Christus, 1991.

a. Une expression-choc

La plus célèbre est très certainement le « *perinde ac cadaver* », obéir comme le ferait un cadavre qui, précise la citation, « se laisse mener n'importe où et traiter n'importe comment » (547). Tout est dit : l'obéissance passe ici pour un anéantissement de soi. C'est la vie tout entière du jésuite qui est remise entre les mains d'un autre, d'un supérieur en l'occurrence. Or si ce schéma prévaut, c'est d'abord en référence à l'obéissance due à Dieu. On connaît peut-être aussi l'expression qui veut que le jésuite considère son supérieur comme « tenant pour lui la place de Dieu », proposition exorbitante. D'ailleurs, l'image du « *perinde ac cadaver* » joue sur cette comparaison : de même qu'on obéit à Dieu en tout, on obéira en tout au supérieur :

Et chacun se persuadera que ceux qui vivent sous l'obéissance doivent se laisser mener et diriger par la divine Providence au moyen des Supérieurs, comme s'ils étaient un cadavre qui se laisse mener n'importe où et traiter n'importe comment. *Constitutions*, 547

La demande est démesurée, à la limite de l'idolâtrie. Non seulement elle justifierait tout abus de pouvoir, mais en outre elle frôle le blasphème, à revendiquer pour un homme la position même de Dieu.

b. L'obéissance efficace

Une telle compréhension de l'obéissance – sur laquelle nous reviendrons bien entendu – alimentera facilement une définition de l'*obéissance efficace*. On trouvera sans peine un tel schéma sous la plume d'Ignace de Loyola, dans la logique des moyens et des fins. Ainsi, dans la partie consacrée aux missions, il est dit que nous devons considérer quels sont les moyens qui porteront le plus de fruit (622). De même, dans la dixième et dernière partie, qui est une sorte de récapitulation, il est écrit que nous devons considérer la fin pour laquelle la Compagnie a été créée (813) qui est « d'aider les âmes » afin de mieux unir à Dieu « l'instrument » qui permet d'accomplir cette fin, c'est-à-dire chacun des membres de la Compagnie. Ce langage du moyen, de l'instrument et de la fin – utilisé avec une grande précision par Ignace – peut d'autant plus frapper nos esprits contemporains que nous sommes, davantage qu'au XVII^e siècle, et sans doute avec un autre sens, marqué par une mentalité d'efficacité de la production. En résumé, si la fin est d'aider les âmes, chacun se fera le moyen de cette fin, et cela « pour un plus grand bien » et une « plus grande gloire de Dieu ». Dans ce schéma, dont, précisons d'emblée, on verra qu'il ne correspond pas à la pensée d'Ignace, malgré les termes employés, les personnes sont considérées comme des moyens, et non comme des fins – ce qui au regard de la conscience moderne est à proprement parler immoral (cf. Kant, mais aussi voir l'Évangile...). Ils font croire que l'aide du prochain ou l'annonce de l'Évangile s'obtient comme le résultat d'un procédé, d'une méthode, dans lequel des hommes ou des femmes ont choisi d'être des moyens au service d'une plus grande cause. C'est proprement le fonctionnement idéologique d'une institution.

c. Une obéissance sacrée

Ultimement, la référence à Dieu sert de caution au système. De même qu'à Dieu on obéit en tout, on obéira en tout à son supérieur, « *perinde ac cadaver* ». Certes, les lecteurs les plus attentifs auront repéré tout de même qu'Ignace précisait qu'on ne pourrait obéir là où on décelait un péché dans ce qui est exigé par l'obéissance.

Nous obéirons à tout ce qui nous sera commandé avec beaucoup d'empressement, de joie spirituelle et de persévérance, nous persuadant que tout est juste, et renonçant, par une sorte d'obéissance aveugle, à toute opinion et à tout jugement personnels contraires, et cela du moins dans tout ce qui est décidé par le Supérieur là où l'on ne peut déceler (comme on l'a dit) aucune espèce de péché (547).

Ce n'est pas rien, et c'est même un incroyable garde-fou contre les abus. Et l'on a entendu dernièrement, dans le reportage des religieuses abusées par des prêtres, combien malgré tout c'était ce point qui était négligé. Rien ne peut être exigé au nom de l'obéissance qui serait un péché. Ce qui pointe ici, c'est que le jugement de celui (ou celle) qui obéit n'est en rien aboli, bien au contraire. Il doit, et ce même dans le cas où il doit se conformer en tout au jugement de son supérieur, toujours être capable d'exercer son sens de la responsabilité, la conscience de la moralité d'un acte. Toujours est-il que ces formules, dans lequel le Supérieur tient la place de Dieu, semblent relever de ce qu'on pourrait appeler une *obéissance sacrée*. Certaines personnes, en raison de la fonction qu'on leur reconnaît (un supérieur, le pape, ailleurs un évêque, un prêtre) se trouveraient vis-à-vis de moi dans la même position que Dieu qui pourrait, de ce fait, exiger de moi non pas n'importe quoi (on vient de le voir, à propos du péché), mais n'importe quel sacrifice. Le fonctionnement religieux semble particulièrement apte à nourrir ce type de comportement, d'asservissement, en raison d'une compréhension sacrée des relations entre Dieu et les hommes. Comme le soulignent les anthropologues à propos des religions, il existe une sorte de classe à part, sacrée (intouchable et supérieure) d'hommes ou de femmes (souvent des hommes, et dans le catholicisme, des hommes toujours, encore que certaines supérieures pourraient se couler sans peine dans ce genre de modèle) qui se présentent comme les intermédiaires chargés de rétablir ou réparer la relation entre l'humain et le divin (cf. Edmund Leach). Si une telle définition éclaire le rôle des prêtres, comme sacerdoce, il faut théologiquement rappeler son inadaptation à penser le rôle des prêtres dans le christianisme (et plus encore des supérieurs religieux), dans la mesure où ce que célèbre notre foi, c'est la réconciliation opérée une fois pour toutes par Jésus-Christ entre Dieu et l'humanité. Le sacerdoce chrétien ne met pas à part une catégorie d'hommes en les élevant au-dessus du reste de l'humanité. En reprenant ces catégories au fond religieux de l'humanité, déjà passablement transformé dans le judaïsme du temps de Jésus, les Évangiles, et la tradition chrétienne, font des prêtres des serviteurs de la Parole de Dieu et de la communion, célébrée en particulier par l'Eucharistie. Quoi qu'il en soit de cette théologie, qu'il faudrait pouvoir longuement développée, on peut dire de toute façon que la place de Dieu que revendiquent les Constitutions ne tient pas dans cette supériorité-là, comme nous allons le voir, mais d'une relation de liberté qui naît dans la conversation entre les membres de la Compagnie et les supérieurs.

Retenons simplement, à ce stade, que les images de l'obéissance dans un ordre religieux comme celui des jésuites comme anéantissement de soi, au nom d'une obéissance efficace et sacrée, images que semblent imposer des expressions fortes du texte ignatien, sont suspectes à notre conscience moderne et évangélique. Dieu ne prend plaisir à la mort de personne, comme le rappelle Ezechiel (18, 32). L'autorité dans la vie religieuse nous engage à la conversion de nos images de Dieu et de nos relations interpersonnelles.

2. Une obéissance de liberté

Le titre de ce deuxième temps de ma conférence peut surprendre : s'il est un lieu où l'on se sent dégagé de l'obéissance, c'est bien la liberté. La partie VII que les Constitutions consacrent à l'envoi en mission éclaire le rôle et la nature de l'obéissance, due au supérieur et fondée dans la relation à Dieu. C'est là que le déplacement principal de la compréhension de l'exercice de l'autorité et de l'application de l'obéissance s'opère.

a. L'obéissance dans la mission

L'envoi en mission fait jouer à plein l'obéissance². C'est d'ailleurs pour cela que le jésuite doit se faire connaître à son supérieur, afin que le connaissant mieux il le dirige (92), l'envoie dans

² J'ai développé cette analyse dans « Discerner pour la mission », *Christus*, n° 254, avril 2017, repris dans le Hors-Série, n° 258, 2018. Voir, en anglais, « Towards a Greater Sense of Reality », *A Discerning Church, The Way*, Nov. 2019.

la mission la plus appropriée. C'est ici que se précise le rôle du supérieur qui décide de la mission. Les *Constitutions* sont à ce propos rigoureusement construites et aident à comprendre de quoi il s'agit. La Compagnie de Jésus, par choix, a décidé de se placer sous l'autorité du Pape qui le premier dispose du pouvoir d'envoyer. Il juge, écrivent les *Constitutions*, du lieu où il décide envoyer. Puis, c'est au Supérieur général, et enfin à tout supérieur de *juger* du lieu où envoyer. Je souligne ce verbe. La décision que prend le supérieur, sous la forme d'un jugement, prend place dans un processus où celui-ci doit en premier avoir prié et s'être rendu indifférent, c'est-à-dire avoir considéré avant toute chose, « un plus grand service de Dieu ». Celui qui décide se décentre de ses intérêts, des intérêts de l'institution qu'il pense servir, pour se remettre en liberté devant Dieu et ne pas préférer prendre une décision plutôt qu'y renoncer. Or, c'est à ce même jugement qu'est invité celui qui est envoyé en mission, celui de qui est précisément attendue l'obéissance. En effet, il se peut que la mission n'ait pas été suffisamment précisée, ou que la durée de celle-ci soit laissée à l'appréciation du jésuite envoyé. Dans ce cas, le jésuite doit suivre le même processus :

après avoir **considéré** toutes choses
 (se rendant indifférent dans sa volonté)
 et avoir fait oraison,
 il peut aller partout
 où il le **jugera** plus opportun
 pour la gloire de Dieu. (633)

Nous trouvons ici trois verbes qui engagent tout jésuite dans la décision en situation : considérer les circonstances (nous dirions une analyse de terrain, de situation, mais qui inclut déjà ce qui s'obtient par la prière, l'indifférence), prier, et la décision en liberté. Ces trois verbes, qui forment une véritable cellule que l'on retrouve à tous les moments de la vie jésuite, se retrouvent dans une situation qui précise la relation à Dieu dans la situation de l'obéissance en mission.

Une fois que le jésuite a reçu sa mission et alors qu'il est déjà en activité, il se peut qu'il découvre des occasions nouvelles de faire le bien. Il doit alors décider si cela convient (selon la même logique déjà décrite). Il va alors suivre la même démarche, les trois temps de la cellule. Citons le paragraphe en entier cette fois, au n° 616 des *Constitutions*.

Lorsqu'il faudra prolonger le séjour dans les lieux désignés,
 si cela peut se faire sans que ce soit au détriment de la mission principale et de l'intention
 du Souverain Pontife,
 il n'y aura pas d'inconvénients à faire quelques sorties,
 si cela est possible
 et qu'il **juge**
 qu'elles seraient fructueuses au service de Dieu,
 en sorte qu'aidant les âmes dans les lieux avoisinants,
 il revienne ensuite au lieu de sa résidence.

Là,
 en plus de ce qui lui a été spécialement ordonné
 (à quoi il doit s'employer avec un soin spécial
 et qu'il ne doit pas abandonner pour d'autres occasions, même bonnes, de servir Dieu),
 il peut
 et il doit **examiner**,
 sans que ce soit au détriment de sa mission
 (comme il a été dit),
 à quelles autres choses il pourrait s'employer,
qui soient pour la gloire de Dieu et pour le bien des âmes.
 Il ne laissera pas échapper de ses mains l'occasion
 que Dieu lui donnerait pour cela,
 pour autant que, en Dieu, il **jugera** cela opportun.

Nous retrouvons bien les trois attitudes (examiner, considérer les circonstances ; se rendre indifférent-prier ; juger ce qu'il convient de faire). Or, il faut noter l'étonnante liberté qu'Ignace donne alors au jésuite dans le cadre de l'obéissance. Face à une occasion qui est reconnue comme venant de Dieu, est donnée au jésuite la liberté de répondre positivement ou non. On peut considérer cette délibération comme « le moment mystique » des *Constitutions*. Ce qui vient de Dieu n'oblige pas : est laissée à la décision du jésuite le soin d'apprécier l'opportunité, la convenance de l'occasion.

On comprend dès lors pourquoi il faut aller jusqu'à ce moment de la septième partie des *Constitutions* pour comprendre ce que désigne « la place de Dieu » dans l'esprit d'Ignace. Loin de s'opposer au respect de Dieu, la liberté naît précisément de la place première faite à Dieu en toute décision (l'indifférence) et s'épanouit en conversation avec Dieu où je peux librement décliner une invitation de sa part. La relation à Dieu ouvre un espace de liberté à parité, « comme un ami avec son ami », et non un espace de sujétion, d'abdication de la liberté.

b. L'obéissance de jugement

On pourrait objecter aisément à cette lecture ce qui est écrit dans les *Constitutions* à propos de l'obéissance totale requise, dès le noviciat, obéissance qui n'est pas que dans l'exécution, mais dans le jugement même. On traduit souvent qu'il faut que celui qui obéit, même s'il ne comprend pas, adopte les sentiments de son supérieur. Le texte des *Constitutions* est plus précis et met au jour la haute responsabilité confiée à chacun dans l'autorité et l'obéissance.

L'obéissance requise du novice est totale. Les formules frappent :

Il importe avant tout pour leur progrès et il est très nécessaire que tous s'adonnent à une obéissance parfaite, reconnaissant le Supérieur, quel qu'il soit, comme tenant la place du Christ notre Seigneur, et ayant intérieurement pour lui révérence et amour ; et ce n'est pas seulement dans une exécution extérieure de ce qu'il commande qu'ils obéiront entièrement et promptement, courageusement et avec l'humilité requise, sans excuses ni murmures, même s'il ordonne des choses difficiles et qui répugnent à la sensibilité ; mais ils s'efforceront aussi d'avoir intérieurement le renoncement et l'abnégation vraie de leur volonté propre et de leur jugement, conformant totalement leur volonté et leur jugement avec ce que le Supérieur veut et pense, en toutes les choses où l'on ne verrait pas de péché, prenant la volonté et le jugement de leur Supérieur pour règle de leur volonté et de leur jugement, afin de se conformer de plus près à la première et souveraine règle de toute bonne volonté et de tout jugement, qui est la Bonté et Sagesse éternelle. CS 284

La force des formules ne doit pourtant pas occulter la précision de la pensée d'Ignace de Loyola. Le renoncement est total, mais apparaît en creux ce qui par la suite sera requis du jésuite, l'exercice de son jugement. Est demandée en effet non seulement une obéissance extérieure, mais une obéissance de jugement. Il ne s'agit pas d'exécuter une tâche, un ordre (*l'obéissance efficace*), mais d'adopter pour jugement celui de son supérieur. L'exercice du jugement est maintenu ; l'obéissance consiste à s'entraîner à y recourir de manière à juger non pas selon soi-même, mais selon le corps entier, représenté ici par un supérieur. Elle est apprentissage d'un jugement commun, nécessaire à l'édification du corps dans lequel le candidat a librement choisi d'entrer. Mais il faut noter l'expression, à la fin du paragraphe, « prendre pour règle de son jugement » : la règle pour se décider renvoie au processus de décision et non pas seulement à l'application d'une décision extérieure. La règle désigne le critère par lequel on se décide, et non la décision que l'on doit appliquer. L'expression renvoie à la morale scolastique ainsi qu'à l'analyse des opérations et des qualités requises pour l'action morale. L'intelligence saisit le principe de l'action, la mémoire tire parti de l'expérience acquise, la raison applique le principe de l'action aux conditions particulières que rend possibles l'attention aux circonstances (circonspection). L'homme sage se définit par sa capacité à trouver la règle de son action (la vertu de prudence), le principe adopté pour agir. L'obéissance

n'est pas comprise comme l'application d'une règle, mais renvoie aux opérations de l'esprit pour se décider, au critère par lequel je me détermine à agir, ici, la volonté d'un autre.

L'obéissance attendue du novice relève du degré le plus élevé de renoncement sans que soit aboli le processus de la décision, le travail intérieur de la conscience. En exigeant l'obéissance de jugement par-delà une obéissance d'exécution, « extérieure », la conscience est délibérément appelée à se scinder. Elle s'ouvre dans son renoncement, puisque ce n'est pas son propre jugement qu'elle suit. Elle se conforme à la volonté d'un autre tout en se maintenant comme conscience. Elle agit volontairement comme conscience en se décidant. On pourrait dire que la conscience est ici exhibée à nu, ou à vide, indépendamment des objets qu'elle vise dans la prise de décision. Elle se manifeste comme conscience volontairement assujettie³. Mais quelques numéros plus loin, on attend du novice qu'il dépasse cette négation en exerçant son jugement. Le noviciat met en effet en place une procédure à laquelle le jésuite tout au long de sa vie est appelé à recourir et qui porte le nom de « représentation ».

c. Tout commence par le corps

Dans la troisième partie réglant le noviciat, le novice est initié à un art de parler dans un corps social. Il est notable que cet apprentissage, de la parole et du jugement, dans le corps de la Compagnie ait comme lieu d'apprentissage premier le rapport au corps, corps physique du novice.

De même qu'une préoccupation excessive en ce qui concerne le corps est répréhensible, de même un souci modéré d'examiner comment se conservent la santé et les forces corporelles pour le service divin est louable ; et tous doivent l'avoir. C'est pourquoi, quand ils remarqueront qu'une chose leur est nuisible ou qu'une autre leur est nécessaire concernant la nourriture, le vêtement, le logement, l'emploi ou le travail, et les autres choses, tous en avertiront le Supérieur ou celui que le Supérieur aura désigné pour cela. Ce faisant, ils observeront deux choses. La première : avant de lui en faire part, ils se recueilleront pour prier et, après la prière, s'ils sentent qu'il faut présenter l'affaire au Supérieur, ils le feront. La seconde : après avoir exposé l'affaire au Supérieur de vive voix ou brièvement par écrit de peur qu'il ne l'oublie, ils lui en abandonneront tout le soin et estimeront que ce qu'il décidera sera le mieux, sans continuer à lutter ou à insister par eux-mêmes ou par un autre (qu'il accorde ce qui est demandé ou non). Ils doivent en effet se persuader que ce que le Supérieur, après avoir compris la chose, aura jugé bon dans le Seigneur est ce qui convient davantage pour le service divin et pour leur plus grand bien⁴.

Précisons les circonstances où cette recommandation s'applique. Dans le cas où la décision d'un supérieur ou simplement la vie commune viendraient à nuire en quelque manière à un novice ou qu'une chose nécessaire lui manque, il lui est fait obligation d'en parler au supérieur. Est décrite ensuite avec précision la procédure à suivre pour apprendre à parler dans un corps religieux et exercer son jugement. Nous retrouvons les trois temps de ce que j'appelais une « cellule » : se recueillir pour prier, sentir ce qu'il faut « présenter », le faire. Je propose d'appeler ce processus une « cellule d'engendrement », car c'est par elle que s'engendre le sujet libre qui obéit. La seconde observation montre combien il importe que le novice se soit fait entendre du supérieur. Lui écrire offre une garantie de plus contre l'oubli.

Dans un ordre structuré par l'obéissance, le renoncement au jugement n'est pas son anéantissement pur et simple. Les *Constitutions* portent à un haut degré de tension cette scission du sujet dans son renoncement volontaire. L'obéissance jésuite apparaît ici orientée, ordonnée à une

³ Le vocabulaire de l'assujettissement est celui d'Ignace, voir la lettre « aux compagnons du Portugal » de mars 1553, Loyola, 1991, p. 835-842. Voir pour tout ce développement, P. Goujon, *Les Politiques de l'âme. Jésuites et direction spirituelle en France au 17^e siècle*, Garnier, 2019. Voir également, M. Sluhovsky, *Becoming a New Self. Practises of Belief in Early Modern Catholicism*, UCP, Chicago, 2017.

⁴ CS, 292.

fin autre qu'elle-même. L'obéissance forme le jugement libre, jugement qui s'exerce face à celui devant qui le jésuite a décliné son jugement, sa volonté, jusqu'à pouvoir prendre une autre décision que ce que propose Dieu, dont l'action est déchiffrée dans les occasions qu'il offre. L'obéissance rend possible l'affirmation d'un jugement à mesure que le sujet prend place dans un corps.

3. Un apprentissage de la parole personnelle et en institution

La manière dont Ignace de Loyola conçoit l'obéissance ne peut être comprise qu'en rapport avec la manière dont il conçoit notre relation à Dieu. Si celle-ci prend place dans la louange, le service et le respect de Dieu, le Dieu dont il est question est celui des Écritures qui se réjouit de l'humain qu'il a créé, homme et femme qu'il se décide à servir. La bénédiction de Dieu sur chacun d'entre nous et l'humanité tout entière est le pendant de la louange que nous lui offrons ; et l'on peut dire que Dieu nous honore et nous sert, quand il prend par son Fils la livrée du serviteur, comme déjà il avait pris soin des premiers humains en cousant pour eux un pagne pour qu'il n'ait pas honte devant Lui. Nos images de Dieu sont sans cesse à convertir par ce que nous en révèlent les Écritures. Sans cela, c'est toujours notre imaginaire d'une relation asymétrique et dominatrice qui risque de prendre le pas. On se souvient du refus radical de ce genre de compromission avec un dieu délirant qu'oppose le prophète Michée :

Comment dois-je me présenter devant le Seigneur ?, demande le peuple. Comment m'incliner devant le Très-Haut ? Dois-je me présenter avec de jeunes taureaux pour les offrir en holocaustes ? Prendra-t-il plaisir à recevoir des milliers de béliers, à voir des flots d'huile répandus sur l'autel ? Donnerai-je mon fils aîné pour prix de ma révolte, le fruit de mes entrailles pour mon propre péché ?

– Homme, répond le prophète, on t'a fait connaître ce qui est bien, ce que le Seigneur réclame de toi : rien d'autre que respecter le droit, aimer la fidélité, et t'appliquer à marcher avec ton Dieu. Mi 6, 6-8

Nous sommes souvent prêts pour conforter l'image valeureuse que nous avons de nous-mêmes à nous présenter comme capables d'offrir des sacrifices à de grands dieux, ou à les exiger d'autrui. L'humilité de Dieu, rappelée par le prophète, humilie nos illusions idolâtres dans lesquelles nous sommes tout disposés à nous jeter. Nous appelons alors obéissance ce qui est un narcissisme pervers qui exige notre anéantissement. Dieu se fait plus discret.

Autrement dit, il n'y a pas d'obéissance sans conversion évangélique, qui passe par notre propre vie spirituelle, mais aussi par le respect du droit et des institutions. Le point peut surprendre, tant nous opposons volontiers « Esprit Saint », charisme et institution, là où Dieu fait, selon Ignace, bien plus que s'en accommoder. Il le demande. Nous verrons que l'obéissance évangélique nous fait alors sortir de la réduction d'autrui à n'être que des moyens d'une fin, fût-elle supérieure, religieuse, spirituelle...

a. La naissance spirituelle de la parole

L'itinéraire qui conduit du novice au jésuite envoyé dans la mission, capable de répondre librement à Dieu sans offense, repose sur un long et patient apprentissage... qui dure toute une vie ! Pouvoir parler à Dieu comme un ami parle à son ami, c'est-à-dire entrer dans le profond respect qui libère ne se fait pas, on s'en doute du jour au lendemain. Pour autant, l'apprentissage est proposé à tous, comme le montrent les *Exercices spirituels*. La liberté de parole, qui fait que l'on peut s'adresser à Dieu, « comme un ami à son ami », s'apprend dans les *Exercices* dans une lente et patiente répétition, et ce, en dehors même des retraites, dans la prière quotidienne. Les *Exercices* en proposent cependant une sorte de modèle, au sens où ils exposent en quelques attitudes, ce qui se joue dans la prière. Tout d'abord, je me présente à Dieu avec une demande de grâce, qui pourtant dans les Exercices est plus qu'indiquée, prescrite. « Ici, ce sera demander... », tantôt « honte et confusion », « une connaissance intérieure », la reconnaissance de tout le bienfait reçu, etc. C'est la

partie prescriptive des *Exercices*, celle où celui qui prie est guidé. Puis, celui qui prie entre à proprement parler dans la méditation ou la contemplation de la scène évangélique qui lui est proposée. À la fin de son temps de prière, sans en être pour autant du tout sorti, il est invité alors à adresser un « colloque », nous dirions à entrer en conversation avec Dieu, ou le Christ, « comme un ami parle à son ami, ou un serviteur à son maître ». Ignace respecte la sensibilité de chacun, la nature de la relation dans laquelle chacun est engagé avec Dieu, colorée par son histoire, sa personnalité. Ce qui compte, et que l'on oublie parfois, c'est la précision qu'apporte Ignace : on parlera « en fonction de ce qui s'est présenté ». Il ne s'agit pas de dire ce qui nous passe par la tête, à l'improviste, mais de parler en se laissant guider par ce qui a surgi comme mouvement dans la prière, dans la contemplation des scènes de l'évangile, par exemple. Petit à petit, au cours d'une retraite, et plus encore au long de la vie, je découvre au plus juste de la relation évangélique à Dieu, ce que je peux lui dire. J'entends la vérité de ma parole, dégagée progressivement de mes enthousiasmes (cf. St Pierre), de mes peurs (cf. St Pierre), de mon péché (cf. St Pierre). Et je découvre là où le Seigneur m'appelle, me conduit, personnellement (cf. St Pierre... !). Cette conversation avec Dieu, qui chez les auteurs spirituels prend des formes différentes, s'apprend lentement comme une parole qui s'ajuste toujours au plus près de Dieu. On peut comprendre cela à la lumière de Mt 6, 6.

Mais toi, quand tu pries, retire-toi dans ta pièce la plus retirée, ferme la porte, et prie ton Père qui est présent dans le secret ; ton Père qui voit dans le secret te le rendra.

C'est dans ce secret de la conversation avec Dieu, dans la confiance et le respect mutuel, que s'engendrent toutes nos conversations, nos relations, y compris dans celles que nous nouons dans l'obéissance avec nos supérieurs.

b. L'autorité spirituelle dans le respect des institutions

On le constate très nettement dans la manière dont Ignace envisageait le respect du droit, des institutions et des fonctions dans l'Église et la société. Vous connaissez sans doute la lettre d'Ignace de Loyola à Francisco de Borja, alors que celui-ci vient d'être invité par le Pape à recevoir la charge de cardinal⁵. Dans les *Constitutions*, Ignace avait déclaré préférable que les jésuites n'acceptent aucun honneur de cette sorte. Pour autant, Ignace hésite et décide de mettre en œuvre un discernement. On peut se rappeler la situation : Borja était issu d'une des grandes familles nobles d'Espagne ; l'empereur Charles Quint voulait faire de ce jésuite un cardinal, pour servir la cause que l'empereur poursuivait à renforcer le catholicisme dans ses États, que divisait la crise luthérienne. Le pape, en proposant de faire cardinal Borja, répondant à la demande de l'empereur, se donnait un précieux allié politique et religieux. Ignace mesurait que refuser pourrait être pris par l'un et l'autre comme un affront, ce qui pour la jeune Compagnie, à la réputation toujours fragile, pouvait être très dommageable. La lettre d'Ignace montre comment, bien qu'hésitant, il finit par se décider à déclarer à Borja être en défaveur de son chapeau de cardinal. Pour autant, ce n'est pas là son dernier mot. Ignace demande à Borja de lui-même discerner et de voir à quoi le conduit sa décision. On lit alors une curieuse remarque :

Cependant, j'ai pensé et je pense encore que ce fut la volonté de Dieu que j'adopte cette position, et d'autres une position contraire en vous conférant cette dignité, sans qu'il y ait la moindre contradiction. Le même esprit divin a pu me mouvoir à cela par certaines raisons, et mouvoir les autres au contraire par certaines autres pour qu'à la fin le dessein de l'empereur s'exécute. Que Dieu notre Seigneur agisse en tout pour que toujours se réalise sa plus grande louange et sa plus grande gloire. À Borja, 5 Juin 1552⁶

⁵ Voir P. Goujon, *Les Conseils de l'Esprit. Lire les lettres d'Ignace de Loyola*, Lessius, 2017, p. 62-71.

⁶ Ignace de Loyola, *Écrits*, p. 814.

Alors qu'Ignace venait d'exposer sa position en déclarant « je pense que ce fut la volonté de Dieu », il la relativise d'emblée en donnant à Borja, ainsi qu'au pape et à l'empereur, la possibilité d'exprimer un autre avis, sans qu'il y ait de contradiction. Reconnaître et exprimer que sa position relève de la volonté de Dieu ne signifie pas pour Ignace qu'il aurait reçu ainsi un surcroît d'autorité de la part de Dieu qui viendrait modifier l'ordre de la société. Ignace n'intervient pas auprès du pape et pas plus ne fait-il de sa décision un argument pour s'opposer à la décision de Borja. Ignace se situe comme général de l'ordre qu'un de ses membres, Borja, doit comme tel consulter selon l'obéissance requise sur ce point par les Constitutions (n° 817). Pourtant Ignace ne fait pas de sa position une décision qui empêcherait Borja de prendre la sienne. Le « même esprit divin » meut les uns dans une certaine direction, les autres dans d'autres. Dieu agit différemment envers chacun. Le processus de la décision qui conduit à être certain de la volonté divine est pour Ignace une « liberté d'esprit pour prendre position » (selon les termes mêmes de cette lettre).

Dans cette haute conscience de la liberté d'esprit donnée par la grâce, Ignace fait preuve également d'un sens précis du jeu des institutions et de la société. Il occupe sa place de supérieur religieux, y trouve une liberté d'action, mais il ne fait pas de cette liberté une revendication contre autrui. Il trouve sa voie, un chemin modeste sans doute, mais qui est une véritable marge de manœuvre. Borja refusera le titre de cardinal et l'empereur trouva d'autres noms à proposer, et obtint du pape plusieurs cardinaux espagnols à nommer, en prix du remplacement de la figure unique qu'eût été Borja à ses yeux.

À travers cet exemple, je voudrais pour finir souligner ce qui se joue d'essentiel ici pour l'autorité. Ignace respecte à la fois le jugement des personnes, alors même qu'il attend d'eux l'obéissance, mais cette obéissance ne supprime pas la conscience, le discernement des sujets. Nous l'avons vu à propos de l'envoi en mission, du novice, et l'exemple de la lettre à Borja le confirme. L'obéissance fait appel à la responsabilité de chacun, à sa capacité à prendre position et à l'exprimer. Par ailleurs, l'autorité spirituelle ne se pose pas en absolu. Elle s'articule d'une part à la conscience de celui qui obéit, et qui se détermine devant Dieu. D'où le rappel que l'on ne peut jamais exiger par obéissance à un sujet de commettre un péché. Mais c'est la limite minimale. En réalité, nul ne peut aller contre la conscience d'autrui. D'autre part, l'autorité spirituelle tient compte, comme on l'a vu à l'instant, des institutions, sociales, politiques. Mais il faut, pour terminer, aller plus loin encore avec Ignace.

L'autorité spirituelle, y compris celle d'un fondateur, suppose l'inscription dans une institution. Autrement dit, il n'y a pas d'autorité sans droit, sans institution. Cela à double titre, à l'intérieur d'une institution, avec des instances, qui exerce une vigilance et véritablement un contre-pouvoir ; à l'extérieur, dans la mesure où la Compagnie est soumise à l'approbation du Pape et suit les règles du Droit de l'Église. On le verrait très nettement à propos du Supérieur Général de la Compagnie, élu par la Congrégation générale, à laquelle il est entièrement soumis. Sur celui qui a pouvoir sur chacun des membres et le corps entier (736), le corps entier, par un système de représentation, de délégué, exerce un pouvoir (IX-4, 766-774). Les Constitutions, entre autres, prévoient les situations où le Supérieur Général devrait être déposé ou exclu (en cas d'abus de biens, d'abus de pouvoir sur les personnes, d'abus sexuels, ou de déviation doctrinale). Cette inscription de la vie d'un Ordre religieux dans l'ordre humain des institutions n'est pour Ignace de Loyola en rien une concession, un renoncement à ce qui ferait l'inspiration, la nature spirituelle et religieuse de la vie religieuse. Bien au contraire, pour Ignace, s'il va de soi que c'est Dieu qui nous inspire et la charité qui nous guide, c'est en raison même de « la coopération » que Dieu attend de « ses créatures » qu'il estime nécessaire de pourvoir la Compagnie d'un droit, de *Constitutions*. Autrement dit, inscrire une inspiration charismatique dans l'ordre des institutions, dans l'ordre du droit, ne résulte pas d'une correction après coup, après abus, qu'il faudrait apporter, mais de la marche même de l'humanité telle que Dieu l'espère. La coopération que Dieu attend de nous passe

par l'exercice de nos responsabilités, définies par le droit, et exercées avec la liberté, dont Ignace ne cesse de rappeler qu'il est le fruit de l'Esprit.

Pour conclure en deux mots, je voudrais simplement redire l'importance décisive, dans l'obéissance religieuse, que chacun des membres d'un Ordre s'exerce à la responsabilité qui lui revient, et qui commence par l'exigence qui lui est faite, par Dieu lui-même, de répondre personnellement, devant Dieu et devant autrui, de ses décisions. Le renoncement volontaire qu'est l'obéissance est le lieu où se creuse notre liberté responsable devant Dieu. Enfin, et c'est le dernier mot, s'il fallait, à tout prix, nous sortir de l'idée d'une obéissance efficace, même « pour la plus grande gloire de Dieu », il nous faut nous souvenir que lorsqu'Ignace parle des missions, de la fin de la Compagnie, il est question seulement des relations que chacun entretient avec le « prochain ». La mission ne se définit pas par des objectifs à atteindre qui mériteraient le sacrifice de notre personne, mais par des contacts à établir, des relations à nouer, entre personnes, dans ce respect qui fait le style évangélique.